Par e-mail : https://medor.coop/magazines/medor-n31-ete-2021-franquin-gaston-scouts-violence-beton-urbanisation-energie-cociter-police-justice-alimentation/les-citoyens-doivent-reprendre-la-main-sur-lenergie-mines-charbonnages-cooperative-renouvelable-eolien-electricite-photovoltaique-hydraulique-biomethanisation-rescoop/

Vendredi 2 Juin 2023

« Les citoyens doivent reprendre la main sur l'énergie »

Interview de Fabienne Marchal, administratrice déléguée de Cociter

Photos (CC BY-NC-ND) : Nicolas Clément

Texte (CC BY-NC-ND) : Chloé Andries & Quentin Noirfalisse

CC BY-NC-ND.

« L'énergie a quitté les mains belges depuis longtemps ! » Fabienne Marchal n'a pas attendu la flambée des prix pour « flipper »… Mais son « flip », elle en a fait un moteur. Depuis 2007, cette ingénieure des mines passée par

l’administration wallonne tente de relocaliser l’électricité, grâce à un modèle : la coopérative citoyenne. Elle est un des fers de lance du fournisseur Cociter, qui, depuis la guerre en Ukraine, a vu son nombre de clients exploser.

En avril dernier, quand on allait sur leur site, le message était clair : « Cociter n’est plus en mesure d’accueillir de nouveaux clients à la suite de l’énorme affluence de ces dernières semaines. » Repassez plus tard, donc. Jusqu’en 2022, cette coopérative citoyenne d’énergie, qui promet une électricité 100 % verte, locale et citoyenne, était méconnue des consommateurs scotchés à leur vieux contrat Engie. Mais voilà, Poutine a envahi l’Ukraine, les prix du courant se sont envolés et des milliers de nouveaux clients ont afflué. Pourquoi ? Parce que Cociter a décidé de plafonner ses prix. Et semblait éthique, en plus. Mais la coopérative, un brin débordée, a dû aussi plafonner… son nombre de clients. 10 000, c’était son « max ». Car elle s’est engagée à ne fournir que le volume moyen produit chaque année par ses quinze coopératives productrices d’énergies partenaires. Et donc, à ne pas aller chercher de l’électricité grise (non renouvelable) sur l’impitoyable marché de l’énergie. Au mois de mai, Cociter a pu rouvrir les vannes et accueillir de nouveaux clients.

Même si on est encore loin du compte, Fabienne Marchal, son administratrice déléguée, rêve d’établir Cociter et le modèle coopératif en contre-modèle. Pas étonnant qu’on ait découvert, en préparant cette interview, que Cociter avait 40 parts chez Médor (ce qui n’a rien changé à nos questions, mais comme ça c’est dit).

Ingénieure des mines, Fabienne Marchal a été l’une des premières femmes à pouvoir descendre ausculter des veines de charbon, en Flandre, en 1983. À l’agonie des charbonnages, elle rebondit à la Région wallonne, planche sur le premier plan Air Climat Énergie avant de reprendre son indépendance. En 2007, le marché de l’énergie est libéralisé. Avec quelques « fêlés », c’est l’occasion de se frotter aux gros groupes privés prêts à fondre sur le gâteau belge.

Médor

Jusqu’en 2022, 6 000 familles étaient clientes de Cociter. Puis, soudain, il y a eu la crise. Et ce raz-de-marée de nouveaux clients. Que s’est-il passé ?

Fabienne Marchal

On a enfin pu montrer que le circuit court, en matière d’énergie, est un modèle plein de vertus. Avant, nous étions perdus dans le ventre mou des comparateurs énergétiques, qui se focalisent surtout sur le prix. Mais la crise énergétique a fait s’envoler les prix du marché à 300-400 € le MWh. Sauf pour

nos coopératives productrices, toutes locales, qui vendaient l’énergie à 100 €/MWh. On a donc pu offrir des prix très bas à nos clients. Entre décembre 2021 et octobre 2022, nous en avons gagné 4 000. Une partie, 1 500 environ, est venue du fait qu’Énergie 2030, l’autre fournisseur coopératif d’envergure en Wallonie a arrêté en février 2022. Le reste est venu de clients de fournisseurs classiques.

On ne peut pas du tout se permettre d’être en mode hippie quand on crée un fournisseur d’électricité.

Médor

Mais en octobre 2022, vous avez dû dire stop aux nouveaux venus. En pleine vague de succès. Pourquoi ?

F. M.

Nous n’avions plus assez de volume de production pour remplir un engagement clé auprès de nos coopérateurs : nous ne vendons pas plus que ce que nos producteurs (les coopératives membres de Cociter) nous livrent en moyenne sur l’année. Quand on parle de circuit court, ce n’est pas juste pour la beauté du geste. C’est aussi une question de prix. Nous voulons garantir un prix stable. Pour cela, on doit se limiter aux achats d’électricité que l’on maîtrise.

Médor

En libéralisant le marché de l’énergie en 2007, les pouvoirs publics ont abandonné le secteur de l’énergie aux mains du privé. N’est-ce pas flippant ?

F. M.

Tout à fait flippant. La quasi-totalité des moyens de production d’électricité est passée dans les mains de groupes qui n’ont plus leur siège de décision en Belgique. C’est valable pour tous les types d’énergie, pas seulement l’électricité. Aujourd’hui, on ne maîtrise à peu près rien. C’est une des raisons qui nous ont poussés à créer des coopératives d’énergie citoyenne.

Médor

La solution serait donc de tout mettre entre les mains des citoyens ?

F. M.

Il faut remettre une partie de l’énergie dans des mains locales. Mais on ne dit pas qu’il ne faut plus rien dans les mains privées. Tout le monde a sa place. Ce qui n’est pas normal, c’est que quasiment tout soit hors des mains belges. Des décisions stratégiques sont donc prises sans prendre en compte les intérêts de la Belgique et donc les besoins du territoire. Et les bénéfices financiers filent ailleurs.

Médor

Très concrètement, comment avez-vous fait pour arriver sur ce secteur, ultraréglementé et convoité par le privé ?

F. M.

Tout a commencé avec des coopératives de production qui ont saisi l’opportunité de la libéralisation. Trois coopératives ont émergé dans les années 2007-2008, toutes autour de l’éolien : Courant d’air à Elsenborn, Émission Zéro à Namur et CLEF (Coopérative leuzoise pour les énergies du futur) dont je suis une des fondatrices et membre du CA. À chaque fois, il s’agissait d’un groupe de citoyens qui avait envie de se bouger et de mettre de l’éolien près de chez lui. L’objectif, dès le départ, était de partager l’énergie produite avec les coopérateurs. Mais aucune législation ne le permettait. Le seul moyen, c’était de devenir fournisseur d’électricité. Alors on s’est lancés… Mais on s’est vite rendu compte à quel point c’était compliqué.

Médor

Pourquoi ?

F. M.

On ne peut pas du tout se permettre d’être en mode hippie quand on crée un fournisseur d’électricité, tout coopératif soit-il. C’est un secteur extrêmement réglementé, avec des contraintes administratives et légales énormes, qui demande beaucoup de moyens. Face à cela, ça n’avait aucun sens de démarrer chacun un fournisseur de notre côté. Il fallait travailler ensemble. Aujourd’hui, Cociter rassemble 15 coopératives, actives aussi dans le photovoltaïque, l’hydraulique ou la biométhanisation.

Médor

Concrètement, comment devient-on fournisseur ?

F. M.

Il faut remplir un gros dossier pour prouver ses capacités financières et techniques et décrire comment on va remplir les obligations. Il faut aussi y ajouter (à partir d'une certaines puissance, l'équivalent de 2 000 clients) des contrats avec les gestionnaires de réseaux de distribution. Et surtout, il faut répondre à ce qu'on appelle la fameuse « obligation d'équilibre ».

Médor

Et c'est quoi, l'obligation d'équilibre ?

F. M.

Disons que vous êtes producteur d'énergie, membre de Cociter et que vous avez une éolienne. Vous injectez cette électricité et nous la vendez. Cociter, elle, a l'obligation de dire chaque jour à Elia (le gestionnaire de réseau) combien d'électricité va être injectée sur le réseau et combien d'électricité va être prélevée du réseau par ses clients. Injection et prélèvement doivent être à l'équilibre, mais, dans les faits, on n'y est pas toujours exactement. Quand Elia voit que ce n'est pas le cas, Cociter (via un responsable d'équilibre, qu'elle missionne, NDLR) doit payer à Elia le prix de déséquilibre pour contrebalancer tout cela.

Médor

C'est facile d'équilibrer ?

F. M.

En renouvelable, la production est intermittente, même si le fait d'avoir de plus en plus d'unités de production et de différentes sources renouvelables nous permet de tendre vers une production plus constante. La consommation, elle, n'est pas constante non plus ! Engie ou Luminus ont les capacités de faire leur propre équilibrage, mais nous n'avons pas encore une taille suffisante ou les mêmes capacités de réglage, de stockage. Il nous est impossible d'avoir la production et la consommation au même niveau tout le temps ni d'aller nous-

mêmes en direct sur le marché. Donc on passe par un équilibreur extérieur, qui va gérer avec Elia les différences, puis nous les facturer. Concrètement, il va acheter ce qui « manque » ou vendre le surplus sur le marché, pour équilibrer les flux. Mais personne ne sait où il va acheter l'énergie quand elle manque de notre côté…

Médor

Être fournisseur, c'est presque impossible pour les petites structures ?

F. M.

Clairement, le système n'est pas du tout fait pour les petites structures ! Ce n'est pas tant la question du volume produit que la complexité administrative qui est un obstacle. Il faut avoir les reins solides au niveau financier, vu les fluctuations du marché, mais aussi pouvoir gérer le système de facturation complexe qui nous est imposé. Nous devons, en tant que fournisseur, transmettre aux clients les factures des gestionnaires de réseaux. Et il faut savoir qu'en cas d'impayés du côté des clients pour les frais de distribution, ce sont les fournisseurs qui doivent suppléer. Le réseau ne supporte pas l'impayé, même si nous, en tant que fournisseur, on ne gagne rien sur les coûts de réseau.

Médor

L'ouverture du marché de l'énergie aurait dû, en théorie, permettre aux coopératives de se faire une place plus grande que celle que vous avez aujourd'hui. Qu'est-ce qui a bloqué ?

F. M.

Les grands groupes se sont emparés d'une bonne partie du gâteau dès le départ. Aujourd'hui, un des problèmes au niveau de l'éolien et du photovoltaïque, c'est le droit de superficie (dans lequel le propriétaire d'un terrain cède à quelqu'un le droit d'y installer, par exemple, une éolienne, NDLR). La majorité des surfaces disponibles ont déjà été préemptées par des groupes privés. Ils ont vite eu un coup d'avance. Le secteur privé a réservé énormément de terrains dès que les normes d'implantation des éoliennes ont été connues. Ils ont fait leurs

cartes, démarché un peu partout, avec des gens spécialisés en négociation avec les agriculteurs.

La majorité des surfaces disponibles pour l’éolien ont été préemptées par le privé. Ils ont eu un coup d’avance.

CC BY-NC-ND

Médor

Selon vous, les pouvoirs publics n’ont pas encouragé la participation citoyenne dans l’énergie…

F. M.

Dans le cadre de référence pour le développement éolien de 2013, il y avait un chapitre sur la participation des pouvoirs locaux et des coopératives citoyennes dans les projets éoliens. Le cadre préconisait une participation citoyenne à hauteur de 25 % dans les projets. Idem pour la participation publique. Mais ce n’était qu’indicatif, pas contraignant. Résultat, aujourd’hui on n’est qu’à 4 %, côté coopératives. Ça a été très compliqué de venir se faufiler.

Médor

Qu’avez-vous fait pour changer la tendance ?

F. M.
On a fait beaucoup de lobbying pour que la participation citoyenne soit remise plus en avant dans la Pax Eolienica (une initiative pour apaiser les relations entre producteurs, communes et riverains concernés par le développement éolien, NDLR). Le gouvernement a décidé de mettre cette participation citoyenne en avant. Mais il faut encore opérationnaliser tout ça. Nous militons pour une ouverture publique et citoyenne. Mais attention, pour nous, il faut que ces deux ouvertures restent distinctes.
Médor
Public et citoyens n'auraient-ils pas plutôt intérêt à joindre leurs forces ?
F. M.
Si bien sûr ! Mais les développeurs privés, eux, demandent que le pourcentage d'ouverture soit valable pour le secteur public et les citoyens de façon confondue. Car, pour eux, c'est beaucoup plus facile d'aller discuter et de s'arranger avec quelques intercommunales. Avec le risque que le citoyen se retrouve sans rien ! Aujourd'hui, nous avons l'expertise technique, nous savons mobiliser des citoyens, et nous tendons de plus en plus la main aux communes. Je ne parle pas des intercommunales, mais bien des communes qui n'ont pas les capacités techniques et financières pour se plonger dans un projet de renouvelable.
Médor
Vous avez un exemple précis d'expérience passée ?
F.M.
Dans un parc éolien à Nivelles, une de nos coopératives (CLEF) fait partie des actionnaires aux côtés de Ventis, côté privé, et de la commune de Nivelles (même si elle a transféré une partie de ses parts à l'intercommunale InBW et à Énergie Brabant wallon). Le modèle, c'est 15 % pour les communes, 15 % pour la coopérative. Nous avions proposé à la commune de gérer les 30 % du parc que nous détenions ensemble. De façon séparée par rapport à Ventis. La commune a eu peur, et, finalement, ça

n’a été qu’un seul parc. Nous sommes sans doute arrivés un peu tard dans le processus pour peser sur son fonctionnement complet…

Médor

Il n’y a pas, en Belgique, comme en Scandinavie, des communes qui gèrent et produisent de l’énergie entièrement localement ?

F. M.

On préconise ce modèle dans le cadre de la Pax Eolienica, mais non, ça n’existe pas à ma connaissance. Peut-être à Eeklo en Flandre (la commune de Flandre-Orientale a depuis 1999 développé un modèle d’énergie citoyenne, NDLR). Mais nous militons aussi pour une chose très importante : garantir une « participation citoyenne » indépendante et autonome. Pour entrer dans RESCoop Wallonie (Fédération wallonne des coopératives citoyennes d’énergie renouvelable), dont nous faisons partie, il existe des critères stricts, notamment l’indépendance du CA par rapport aux communes et aux groupes énergétiques ou l’obligation d’avoir 90 % de personnes physiques dans le CA. C’est capital. Car les développeurs privés ont aussi créé des « coopératives », il y a pas mal de temps. Luminus l’a fait. Engie l’a fait. Toutes ces coopératives n’avaient rien à voir avec une initiative citoyenne réelle.

Médor

On appelle ça comment ? Du citizen-washing ?

F. M.

Oui, exactement. Ou du coop-washing (pour coopérative, NDLR). Cela devrait pouvoir disparaître avec le nouveau code des sociétés, d’ailleurs. L’objectif des privés, c’était de dire qu’ils faisaient du citoyen… sans lâcher le gâteau. Ils voulaient dire : « Regardez, on remplit l’incitation à l’ouverture. On a donné 10 % à une coopérative citoyenne » dans tel ou tel projet. Mais en fait, ce que cette coopérative faisait, c’était de prêter de l’argent à Engie ou à Luminus.

Les coopérateurs avaient un petit retour financier et voilà. C’est cosmétique.

Médor

Vu que le renouvelable terrestre est déjà bien occupé, vous tentez de jouer des coudes avec les grands groupes dans l’éolien offshore.

F. M.

Oui, nous faisons partie des créateurs de SeaCoop, qui regroupe 35 coopératives citoyennes et veut permettre aux citoyens de co-investir dans les parcs d’éoliennes offshore. Grâce à notre travail auprès des cabinets politiques fédéraux, l’appel à projets pour les prochains blocs éoliens devrait normalement contenir une obligation de participation citoyenne. Nous sommes en discussion pour pouvoir entrer dans un des consortiums qui remettra un projet. Cela dépend jusqu’à quelle taille on veut aller, mais, du côté des coopératives membres de SeaCoop, on pourrait augmenter notre production pour fournir jusqu’à 700 000 clients en Belgique.

Médor

L’éolien offshore, c’est aussi une réponse aux protestations des citoyens qui ne veulent pas « voir » les éoliennes envahir « leur » paysage. Comment gérez-vous ces oppositions ?

F. M.

Contrairement aux développeurs privés, on prend le temps d’expliquer notre projet aux riverains des installations. On essaie de travailler avec les communes, car nous avons en commun le souci du territoire. Nous, on vit sur le territoire. Un jour, un développeur privé m’a dit : « Je ne serai jamais développeur près de chez moi, hein ! » Alors que nous, quand on fait de l’éolien, on est sur le territoire. C’est notre marque de fabrique. Des membres de notre coopérative habitent à proximité des parcs et sont donc beaucoup plus légitimes pour parler. En fait, il y a un grand enjeu d’éducation derrière tout ça.

Les réunions publiques d’information sont devenues un vrai vaudeville.

Médor

C’est-à-dire ?
F. M.
La crainte vis-à-vis des parcs éoliens vient essentiellement des plateformes d’opposition. Notre philosophie, maintenant, c’est de ne plus essayer de convaincre ceux qui sont contre par principe. Parce qu’ils sont pro-nucléaires, ou parce qu’il y a un écolo qu’ils veulent écarter dans leur commune, ou pour 36 autres bonnes ou mauvaises raisons amalgamées dans ces plateformes d’opposition. Le problème, c’est que tous les propos qu’ils alignent sont très efficaces pour faire peur au citoyen. Et comme toujours, on peut faire peur à une foule en une seule phrase, mais il faut trois heures pour démonter la phrase. C’est pour ça que les réunions publiques d’information sont devenues un vrai vaudeville. C’est le schéma « l’un en face de l’autre », « le développeur face à la population ». C’est une étape obligatoire, mais ce n’est pas là que se font les vraies discussions. C’est au jour le jour, quotidiennement, que l’information se fait, via des ateliers ou simplement au téléphone.
Médor
Quand la discussion est possible, vous estimez pouvoir toujours justifier l’intérêt d’un projet éolien ?
F. M.
Le seul point pour lequel on n’aura jamais aucune explication objective et rationnelle à donner, c’est le paysage. Ceux qui ne veulent pas voir ça dans leur paysage… On ne sait pas les cacher ! Pour tout le reste, c’est étudié, c’est minimisé, évité ou compensé. Parfois effectivement, une éolienne ne doit pas être mise à certains endroits. Et quand les gens comprennent que, finalement, une partie du parc peut être aux mains des citoyens, le paysage devient un peu moins important. Savoir qu’une partie peut être à vous, ça aide. Bon, il reste aussi la réaction de dire : « N’importe qui peut venir chez Cociter profiter de l’électricité moins chère, mais sans habiter à côté des éoliennes, alors que moi, je les vois ! »
Médor

Il faudrait un bonus à la vue !
F. M.
Mais pourquoi pas ! C’est pas totalement impossible, on y travaille. On espère que dans le futur on pourra faire reconnaître que le circuit court Cociter peut être assimilé à un partage d’énergie au sens de la législation. On pourrait alors faire des tarifs différenciés. Franchement, pourquoi pas, si ça peut aider, ne fût-ce que symboliquement.

CC BY-NC-ND